

Questions à Maître Christophe BERNARD :



- pouvez-vous définir les notions suivantes :
 - « *abolition du discernement* »
 - « *altération du jugement* »
 - « *irresponsabilité pénale* »
- lors d'une garde à vue, à quel moment l'avocat est-il présent ?
- si le médecin décide qu'une garde à vue est possible, voire une incarcération, alors que la personne est malade, délirante par exemple, de façon observable, quel pouvoir l'avocat a-t-il ?
- et si la personne malade est sous traitement, quelle garantie a-t-elle de pouvoir disposer de ce traitement ?
- quand la pathologie psychiatrique du prévenu est attestée par un certificat médical, quel pouvoir a l'avocat de faire sortir une personne malade de prison au profit d'une hospitalisation ?
- que dit la loi sur les droits des personnes malades en prison : fréquence des visites médicales, accès à un/e psychiatre, délivrance des traitements, transfert à l'hôpital, cellule individuelle ou quartier isolé, fréquence des droits de visite des proches... ?
- en cas d'errance d'un/e malade de jour ou de nuit, la Police est habilitée à le/la géolocaliser s'il/elle est réputé/e suicidaire, mais pas dans d'autres cas. Est-ce vrai et quels autres recours ont les familles ?
- en cas de messages ou SMS "inquiétants" découverts par les familles, la Police peut-elle intervenir ?
- l'abus de faiblesse: quand commence-t-il, qui en décide? Faut-il passer systématiquement par le Procureur ?
- quand une personne est-elle jugée "en danger" et quand met-elle "en danger" ses proches ? Rappels sur ce que dit la loi.
- en cas de menaces verbales ou physiques sur des proches, que fait la Police ?
- en cas de sollicitation du Procureur, quels délais et quelles formes de réponse ? Comment se passe l'enquête de Police, pour le/la malade, pour ses proches et pour les personnes qui le/la mettent en danger ou qu'il/elle met en danger?
- dans quels cas la Police a-t-elle accès au dossier médical d'une personne ?
- y a-t-il au commissariat des policiers plus spécialisés dans les profils particuliers comme les malades psychiques ?

- y a-t-il dans la même idée des avocats spécialisés dans ces profils particuliers ?

- quelle place laisse-t-on à la parole des proches lorsqu'une personne malade est arrêtée ?

-lorsque des personnes malades volent régulièrement leurs proches, dans la réalité, que se passerait-il s'ils portaient plainte ?